INSTITUT DES METIERS D'AVENIR IMA

Livret d'accueil

Année universitaire 2025-2026

Formations proposées

- BTS Comptabilité et Gestion
- DCG – Diplôme de Comptabilité et de Gestion
- DSCG – Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous fournir toutes les informations essentielles afin de bien démarrer votre formation.Nous vous souhaitons une expérience enrichissante et réussie.

Accès à l'IMA

Adresse : 35 Rue Savier 92240 Malakoff

E-mail : contact@institut-metierdavenir.com.

Numéro de téléphone : +33782311275 & +33651353192

PRÉSENTATION DE L'IMA

L'Institut des Métiers d'Avenir (IMA) place la professionnalisation de ses apprenants au cœur de sa mission. Notre engagement est clair : favoriser l'intégration durable de nos étudiants dans le monde professionnel en leur offrant des formations reconnues, ancrées dans la réalité des entreprises et centrées sur le développement de compétences opérationnelles.

Notre approche repose sur trois piliers fondamentaux :

- L'intervention d'enseignants issus du monde de l'entreprise, apportant une vision concrète des enjeux professionnels ;
- Une pédagogie fondée sur la conduite de projets, favorisant l'autonomie, la rigueur et l'esprit d'initiative ;
- Une immersion régulière en entreprise, permettant à chaque apprenant de consolider ses acquis dans des contextes réels de travail.

À l'IMA, votre premier jour marque déjà votre entrée dans le monde professionnel. Vous n'êtes pas un simple étudiant : vous êtes un futur acteur du développement économique, traité avec le sérieux et l'exigence que requiert votre futur métier.

Notre modèle pédagogique

Notre modèle éducatif s'articule autour de la professionnalisation et du renforcement des liens avec les entreprises partenaires. Notre ambition est de développer les compétences techniques, analytiques et managérialesde nos apprenants afin de les rendre immédiatement opérationnels et attractifs sur le marché de l'emploi.Mais comment choisir une orientation professionnelle lorsque l'on connaît peu l'entreprise ou le secteur d'activité ciblé ? Les formateurs de l'IMA sont là pour vous accompagner. Ce sont des professionnels chevronnés, exerçant des fonctions de direction et disposant d'une solide expérience de terrain. Leur expertise, leur savoir-faire et leur réseau vous seront pleinement accessibles.

L'IMA : Formateur et Accompagnateur de Talents

L'Institut des Métiers d'Avenir (IMA) est un établissement d'enseignement supérieur qui propose des parcours diplômants de niveaux BTS, DCG, DSCG ,Bachelor . Grâce à ses activités pédagogiques, de conseil et d'accompagnement, l'IMA se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation professionnelle, en lien étroit avec les besoins évolutifs du marché du travail.

Notre offre de formation repose sur des filières à forte employabilité, soigneusement sélectionnées pour répondre aux attentes des entreprises, notamment :

- **BTS Comptabilité et Gestion**
- **DCG – Diplôme de Comptabilité et de Gestion**
- **DSCG – Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion**

Ces programmes sont développés par l'IMA ou en partenariat avec des institutions universitaires reconnues, en France et à l'international.

L'IMA : Passeur de Savoirs et d'Expériences

Grâce à son réseau solide de partenaires économiques et académiques, l'IMA s'impose comme un pont essentiel entre le monde académique et le monde professionnel. Notre ambition est d'assurer unetransmission fluide des savoirsvers les savoir-faire, tout en intégrant les retours d'expérience concrets des acteurs du terrain. Cet équilibre entre théorie et pratique est garanti par un corps enseignant de hautniveau, composé en grande majorité d'experts de renommée internationale : enseignants-chercheurs, consultants, dirigeants d'entreprise et professionnels aguerris. Leur double expertise, académique et opérationnelle, constitue un atout majeur dans l'accompagnement de nos apprenants vers la réussite.

L'IMA en quelques mots

Depuis sa création en 2023, l'Institut des Métiers d'Avenir (IMA) s'est imposé comme un établissement de référence dans les domaines de la formation professionnelle, du coaching stratégique et du conseil en gestion. Porté par une vision résolument tournée vers l'excellence opérationnelle, l'IMA a conçu son offre autour d'une approche transversale de la gestion des organisations, avec un positionnement affirmé dans le secteur des services.S'il s'adresse à une grande diversité d'acteurs économiques, l'IMA a développé une expertise reconnue dans la formation et l'accompagnement des cadres et des professionnels du secteur comptable, financier et de la gouvernance d'entreprise.

Une pédagogie fondée sur l'intégration des savoirs et de la pratique

L'IMA s'appuie sur un alliage étroit entre rigueur académique et expérienceprofessionnelle, offrant des formations à la fois exigeantes, contextualisées et pleinement adaptées aux réalités du terrain. Ce modèle repose sur l'intervention conjointe :

- ***De professionnels expérimentés***, occupant des fonctions à haute responsabilité dans les domaines de la comptabilité, du conseil, de l'audit et de la finance.
- ***D'enseignants-chercheurs de haut niveau***, garants de la solidité théorique des contenus.
- ***D'experts en stratégie et en prospective***, qui contribuent à l'acquisition de compétences transversales, notamment en matière d'anticipation des mutations économiques et de prise de décision en environnement complexe.

Cette approche intégrée constitue l'un des piliers pédagogiques majeurs de l'IMAet confère à ses formations une pertinence et une valeur ajoutée immédiatement reconnues sur le marché du travail.

Une ouverture internationale au service de l'ambition professionnelle

Fort d'un réseau étendu de partenariats académiques et professionnels répartis sur les deux continents (Europe, Afrique). L'Institut des Métiers d'Avenir (IMA) offre à ses apprenants des opportunités internationales concrètes et enrichissantes.

Les étudiants bénéficient ainsi de la possibilité de :

- ***Participer à des séjours d'études*** dans des établissements partenaires renommés.
- Effectuer des stages pratiques à l'étranger, afin de confronter leurs acquis aux réalités professionnelles internationales ;
- S'intégrer dans des environnements interculturels dynamiques, favorisant la mobilité, l'adaptabilité et l'ouverture d'esprit.

Présentation de l'Équipe Dirigeante – Référents administratifs

L'EQUIPE IMA

Jaoued BOUSLIMI

Wissem GHAZOUANI

Slim BENSALEM

Nom & Fonction	Responsabilités & Parcours
M. Jaoued Bouslimi Président de l'Institut des Métiers d'Avenir (IMA)	Ex- professeur et membre du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, expert reconnu en psychologie sociale et en psychologie des organisations, notamment dans le domaine du sport. Son parcours illustre un engagement profond dans la gouvernance universitaire et l'accompagnement stratégique des institutions éducatives.
M. Slim Bensalem Directeur administratif	Spécialiste de la gestion administrative universitaire, ayant occupé plusieurs fonctions à l'Université Paris Nanterre, notamment en gestion des ressources humaines. Actuellement rattaché à l'UFR Sciences Sociales et Administratives (SAS), il veille à la structuration efficace des processus internes de l'IMA.
M. Farouk Chaabani Référent informatique & qualité	Ingénieur en informatique, spécialiste des réseaux et sécurité, M. Chaabani possède une vaste expérience dans le secteur de l'architecture réseau. Il intervient actuellement au sein du groupe bancaire Société Générale. Son implication dans la gestion de la qualité et des infrastructures numériques constitue un atout majeur pour le développement technologique de l'IMA.
M. Wassim Ghazouani Référent communication & coordinateur pédagogique	Doctorant en sciences économiques à l'Université Paris Nanterre, affilié à l'UMR CNRS 7235, EconomiX (UMR 927) et VPNC. Ses recherches portent sur le développement durable, la RSE, la transition énergétique et l'inclusion financière. Il supervise la communication académique et la coordination pédagogique de l'IMA.

Contact :contact@institut-metierdavenir.com

DÉROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Votre formation se déroulera en ligne ou en présentiel selon la formule choisie. Elle comprend plusieurs modules progressifs, accessibles via Zoom et accompagnés de supports numériques. Un test de positionnement initial peut être réalisé pour ajuster les contenus à vos besoins. Vous aurez des évaluations intermédiaires et une évaluation finale.

Délai d'attente pour rentrer en formation entre une semaine à 15 jours

4. VOS DROITS ET OBLIGATIONS

- Vous avez droit à un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours.
- Vous devez respecter les horaires, le règlement intérieur et faire preuve de respect envers les autres.
- Toute absence doit être justifiée.
- Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles (RGPD).

5. ACCESSIBILITÉ

L'IMA s'engage à proposer des adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap. Merci de signaler toute situation particulière dès l'inscription.

6. MÉDIATION & RÉCLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à contact@institut-metiersdavenir.com

Une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de 15 jours. Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

7. DOCUMENTS UTILES

- Conditions Générales de Vente (CGV)
- Conditions Générales d'Utilisation (CGU)
- Règlement intérieur IMA
- Programme de formation personnalisée

Tous ces documents sont consultables sur notre site ou remis sur demande au format PDF.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INSTITUT DES METIERS D'AVENIR (IMA)

PREAMBULE

L'Institut des Métiers d'Avenir IMA a pour vocation de dispenser des formations professionnelles de haut niveau, permettant à chaque participant d'acquérir des compétences reconnues et adaptées aux exigences du marché du travail. Ces formations couvrent des domaines essentiels tels que l'entrainement mental, le bien-être au travail, la gestion du stress, ainsi que la communication et la négociation. Le présent règlement intérieur vise à encadrer l'organisation et le bon déroulement des formations, tout en garantissant à nos étudiants un environnement d'apprentissage respectueux, rigoureux et propice à leur épanouissement.

IMA
INSTITUT DES METIERS D'AVENIR

Chapitre I : Objectifs des Formations

Article 1 : Objectifs pédagogiques

Les formations proposées par l'IMA ont pour but de délivrer des formations dans les domaines suivants :

• Communication et négociation

A venir …

• Entrainement mental des sportifs

• Bien-être au travail

• Gestion du stress

Chaque formation est structurée sur une période défini par le programme, comprenant plusieurs modules de d'heures défini dans le déroulé pédagogique. À l'issue de la formation, les étudiants doivent réussir une évaluation finale pour obtenir leur attestation de formation.

Article 2 : Programme de formation

Les programmes sont organisés de manière à répondre aux besoins professionnels actuels. Chaque formation est répartie sur plusieurs modules d'heures défini dans le déroulé pédagogique. L'organisation des cours, leur contenu, ainsi que les modalités d'évaluation sont définis par l'administration pédagogique de l'IMA, conformément aux objectifs du programme.

:

IMA
INSTITUT DES METIERS D'AVENIR

Chapitre II : Admission et Inscription

Article 3 : Conditions d'admission

L'admission à l'IMA se fait sur dossier. Le dossier d'inscription doit comprendre

Un formulaire d'inscription dûment rempli.

Le cas échéant, des justificatifs de qualifications antérieures (diplômes, certificats, expériences professionnelles pour valider les pré requis si mentionné).

L'IMA se réserve le droit de sélectionner les candidats en fonction de la pertinence de leur projet professionnel et de la capacité d'accueil de l'établissement.

Article 4 : Procédure d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. L'inscription est validée après l'entretien d'adhésion.

Chapitre III : Organisation des Cours

Article 5 : Horaires et fréquences des cours

Les cours sont dispensés selon un emploi du temps préalablement défini via un planning de formation. Les stagiaires doivent respecter les horaires des cours et veiller à leur ponctualité. L'absence répétée ou injustifiée aux cours pourra entraîner une réévaluation de l'inscription à la formation.

IMA
INSTITUT DES METIERS D'AVENIR

Article 6 : Modalités d'évaluation

Les stagiaires seront évalués au milieu et à la fin de chaque formation par des tests écrits, des présentations orales ou des travaux pratiques. L'évaluation finale, portant sur l'ensemble des compétences acquises, déterminera la délivrance de l'attestation de formation.

Chapitre IV : Comportement et Discipline

Article 7 : Respect des règles de conduite

Les stagiaires sont tenus d'adopter un comportement respectueux et professionnel en toutes circonstances. Le respect des formateurs, des autres stagiaires et du personnel administratif est primordial.

Toute forme de discrimination, de harcèlement, de comportement perturbateur ou d'incivilité sera sanctionnée. Les stagiaires doivent également respecter les espaces et le matériel mis à leur disposition.

Article 8 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer en état d'ivresse dans l'organisme ou d'assister au cours aussi, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 9 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours.

Article 10 : Ponctualité et assiduité

Les stagiaires doivent assister à l'ensemble des sessions de formation. En cas d'absence, il est impératif d'informer l'administration de l'IMA au moins 24 heures à l'avance et de fournir un justificatif si nécessaire. Toute absence non justifiée peut entraîner :

- une procédure de gestion des abandons qui permettra de lutter contre les ruptures de parcours.

- Le présent règlement est valable pour la durée de la formation. L'établissement se réserve le droit de le modifier si nécessaire.

Article 11 : Absence et retards

Les horaires de formation sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance du stagiaire soit par voie d'affichage ou électronique, soit à l'occasion de la remise aux apprenants du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de formation sous peine de l'application des dispositions suivantes :En cas d'absence ou de retard au cours, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formations, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation.Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.Une procédure est enclenchée dès le premier retard afin de lutter contre les ruptures et les abandons.

Article 12 : – Formation à distance et mobilité

L'IMA s'assure du suivi et de l'accompagnement des stagiaires quand la formation est dispensée en tout ou partie à distance. Les formations à distance sont dispensées grâce à l'application Zoom et les annexes et documents relatifs aux cours sont envoyés par Mail.

Chapitre V : Droits et Devoirs des stagiaires

Article 13 : Droits des stagiaires

Les stagiaires ont droit à :

Un accompagnement pédagogique tout au long de leur formation.

L'accès aux ressources pédagogiques nécessaires à leur réussite (supports de cours, bibliothèque).

Article 14 : Devoirs des stagiaires

Les stagiaires doivent :

- Participer activement aux cours et aux évaluations.
- Respecter les horaires de formation et les règles de l'établissement.

Se comporter de manière professionnelle et respectueuse vis-à-vis des autres stagiaires, des formateurs et du personnel administratif.

Chapitre VI : Délivrance de la Certification

Article 15 : Conditions de délivrance

L'attestation de formation est délivrée après validation de l'ensemble des modules de formation et réussite à l'évaluation finale. Cette attestation atteste des compétences acquises dans la spécialité choisie par l'étudiant et est reconnue dans le domaine professionnel.

Chapitre VII : Sanctions Disciplinaires

Article 16 : Sanctions applicables

Tout manquement aux règles définies par ce règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Chapitre VIII : Dispositions Finales

Article 17 : Modification du règlement

L'IMA se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur, en fonction des évolutions législatives, pédagogiques ou organisationnelles. Toute

modification sera communiquée aux stagiaires via les canaux de communication appropriés (affichage, email).

Article 18 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant à l'IMA, chaque stagiaire déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engage à le respecter. L'acceptation de ce règlement est une condition indispensable pour l'admission à la formation.

Chapitre IX : Dispositions complémentaires

Article 19 – Accessibilité et Handicap

L'IMA s'engage à assurer l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à disposition pour étudier les besoins spécifiques et proposer des aménagements pédagogiques et techniques adaptés.

Article 20 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à l'adresse suivante : contact@institut-metierdavenir.com.

Un accusé de réception sera envoyé sous 72 heures, et une réponse apportée dans un délai maximum de 15 jours. L'IMA analyse ces réclamations dans une démarche d'amélioration continue.

Article 21 – Évaluation des acquis et adaptation du parcours

Une évaluation des besoins ou des prérequis peut être réalisée en amont de la formation pour adapter le contenu au niveau de chaque apprenant. Un suivi individuel est proposé si nécessaire pour optimiser la montée en compétence.

Article 22 – Protection des données personnelles

L'IMA collecte et traite les données personnelles de ses stagiaires conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 23 – Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction est proposée à chaque fin de formation afin de recueillir l'avis des stagiaires. Les résultats sont analysés pour améliorer continuellement nos prestations.

Fait à Paris, le 01/07/2024

Le Directeur de l'Institut

M Jaoued BOUSLIMI

Contacts et Informations Utiles

Coordonnées de l'Institut :

- Adresse (bureau administratif) **: *35 Rue Savier 92240 Malakoff***
- Adresse (locaux d'enseignement) **: *35 Rue Savier 92240 Malakoff***
- Courriels : contact@institut-metierdavenir.com
- Site web : https://institut-metiersdavenir.paris/.

Espace libre – Vos suggestions pour le prochain livret d'accueil

- Vous pouvez nous faire part de vos propositions d'amélioration pour le futur livret d'accueil à l'adresse suivante :
  Courriel : contact@institut-metierdavenir.com
- **Objet du courriel** : Proposition(s) pour le prochain livret d'accueil
  Niveau concerné : (ex. BTS – 1ère année)
  Nom et prénom*(facultatif)* :